



## Collectivité : quels outils choisir pour coordonner la transition énergétique à l'échelon local ?

Les collectivités sont appelées à coordonner et « animer la transition écologique à l'échelon local ». Au cours des rencontres du réseau AMORCE, elles expriment régulièrement des interrogations sur les outils susceptibles de les aider. Ce document présente un rappel de la diversité des outils, un comparatif de leurs points forts respectifs et des recommandations d'usage selon le type de collectivité.

### 1 - De nombreux outils apparus au fil des années

Pour permettre aux collectivités de structurer et mettre en œuvre une politique énergie-climat au service de la transition énergétique les outils disponibles sont nombreux et variés :

- Volet Énergie de l'Agenda 21
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Plan d'action (sustainable energy action plan) de l'initiative européenne Convention des Maires (Covenant of Mayors)
- Schéma Directeur des Énergies
- Schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid
- Démarche Cit'ergie ®
- Démarche de management de l'énergie ISO 50 001
- Plan d'action du Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- Projet territoire à Énergie Positive (TEPos)
- Convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance verte (TEPCV)
- Contrat de transition Écologique (CTE)

### 2 - Des outils complémentaires







Sont obligatoires :

- le PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants (ainsi que pour la métropole de Lyon, la ville de Paris et les Établissements publics territoriaux - EPT du Grand Paris) ;
- le schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid pour les collectivités territoriales en charge d'un réseau de chaleur ou de froid en service au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- le plan d'action du BEGES est obligatoire pour les collectivités.

Les autres outils sont facultatifs et parmi cet éventail très large, il est pertinent de faire le bon choix en évitant de multiplier inutilement les démarches.

Les témoignages des collectivités expérimentées, nombreuses au sein du réseau AMORCE, montrent que ces outils sont complémentaires. Ils présentent chacun des domaines d'excellence et des limites bien marquées. Le tableau de la page suivante présente un comparatif des 7 outils que nous avons jugés les plus pertinents en raison de leur périmètre.

### 3 - Principales caractéristiques de 7 outils au service de la transition énergétique locale

	 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE		 European Energy Award	 pour le Climat et l'Énergie			
Outil	PCAET	SDE	Cit'ergie®	SECAP	TEPOS	TEPCV	CTE
	Plan Climat Air Énergie Territorial	Schéma Directeur des Énergies	Déclinaison pour la France du Label <i>European Energy Award</i>	Sustainable Energy Climate Action Plan Plan d'action des signataires de la convention des Maires	Démarche Territoires à Énergie Positive	Convention de l'AAP Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte	Contrat de transition Écologique
Nature	Obligatoire	Volontaire	Volontaire	Volontaire	Volontaire	Volontaire	Volontaire
Forme	Encadrée (réglementaire)	Forme libre	Encadrée (convention)	Encadrée (convention)	Encadrée (convention)	Encadrée (convention)	Encadrée (convention), avec sélection par le gouvernement
Structures visées	EPCI > 20 000 habitants soit 750 obligés	Toute collectivité ayant des compétences liées à l'énergie	Communes et EPCI à fiscalité propre	Communes et intercommunalités européennes	Collectivités et leur groupement	Collectivités et groupements mixtes	Collectivités et groupements mixtes
Structures impliquées à fin 2018	La très grande majorité des obligés ont engagé la démarche mais moins de 10% ont finalisé de projet de PCAET  Mais seulement 12 EPCI ont adopté le PCAET final (janvier 2019)	Environ 20 démarches en cours. Agglomérations urbaines pour l'essentiel (mars 2018)	160 communes et EPCI (2018)	En France 89 signataires ▪ dont 69 avec plans soumis ▪ dont 11 plans évalués  Au niveau international 7 755 signataires (2018)	Le réseau TEPOS comprend 50 collectivités dont 17 territoires labellisés TEPOS (novembre 2018)  Les structures impliquées sont principalement des communautés de communes et des syndicats mixtes.	430 lauréats au 1er janvier 2017  Engagement de 610 millions d'euros	Début février 2019, on dénombre : - 4 contrats signés - 5 territoires engagés dans la démarche (signature autour du printemps 2019) - 4 territoires « charbon » encore peu engagés
Domaines d'excellence et points forts de l'outil	- Un diagnostic territorial sur 9 thématiques (GES, consommation d'énergie, production EnR, qualité de l'air...) - Une articulation juridique avec les autres politiques publiques (PLH, PLU et SCoT...) - Une concertation réglementée avec acteurs publics et privés	- Un diagnostic spatialisé des flux d'énergie - Une stratégie « politique publique de l'énergie » - Une gouvernance « énergie » mobilisant les partenaires (dont spécialement les gestionnaires de réseaux de distribution de gaz, d'électricité et de chaleur).	- Une connaissance régulière des flux d'énergie de l'institution et du territoire, - Une évaluation continue de l'action climat énergie et challenge des différents services - Une programmation d'action sur 3 ans - Un format standard qui facilite l'information entre collectivités.	- Une comptabilisation par secteur des consommations d'énergie et des émissions de GES - Un format standard qui facilite l'information entre collectivités européennes	- Affichage d'un objectif politique clair - Un projet de développement local en valorisant une approche sociale et solidaire des enjeux énergétiques - Des scénarios énergétiques et plans d'actions co-élaborés avec les acteurs locaux - Une visibilité	- Un financement important et rapide - Une visibilité et une forme de prestige - Une stimulation des partenariats et l'émergence de projets	- Accélération des décisions publiques et accès facilité aux financements de droit commun - Un contrat dont le contenu s'adapte au territoire, avec un accompagnement poussé des services de l'État et structures de financement - Une approche valorisant les enjeux de l'économie et de l'emploi - Mise en visibilité permettant la mobilisation des entreprises
Limites de l'outil	- La durée (6 ans) et le formalisme sont un obstacle au pilotage. - La programmation (budget, calendrier) sont plutôt gérés en dehors du PCAET - Pas de financements spécifiques	- Ne traite pas les enjeux air, GES, adaptation au changement climatique (pas son objet). - Pas de valeur juridique (mais peut alimenter le PCAET et le PLU) - Pas de financements spécifiques	- L'articulation énergie / aménagement est limitée car l'outil n'est pas cadastral. - Outil parfois insuffisant pour les agglomérations à larges compétences. - Pas de financements spécifiques	- L'articulation énergie / aménagement est limitée car l'outil n'est pas cadastral. - Outil parfois insuffisant pour les agglomérations à larges compétences. - Pas de financements spécifiques	- Pas de valeur juridique - Pas de financements en dehors de l'ingénierie d'appui	- Les délais très courts de montage des conventions ont souvent pénalisé la solidité des projets - Pas de valeur juridique	- Non généralisable - Pas de valeur juridique - Pas de financements spécifiques - Manque de visibilité sur la généralisation du dispositif et la sélection des bénéficiaires
A retenir :	<b>Outil peu adapté au pilotage mais donnant une bonne planification à moyen terme avec poids juridique et légitimité</b>	<b>Outil, à tailler sur mesure, permettant de structurer les stratégies et projets énergétiques sur le territoire</b>	<b>Bon outil pour animer sa politique air-énergie-climat et suivre sa progression</b>	<b>Bon outil pour afficher ses engagements climat-énergie et éventuellement ses résultats</b>	<b>Outil idéal des territoires ruraux souhaitant élaborer un projet de développement local autour de l'énergie</b>	<b>Outil de financement et de visibilité, en cours de liquidation entre 2017 et 2020</b>	<b>Un dispositif expérimental permettant d'avancer sur les enjeux socio-économiques</b>

## 4 - Recommandations d'AMORCE pour le choix des outils

Collectivité \ Outil	PCAET	Cit'ergie <sup>®</sup>	SDE	SECAP	TEPOS	TEPCV	CTE
Commune	✓	✓✓✓	✗	✓✓✓	✓✓✓	✗	?
CC (< 20 000 habitants)	✓✓	✓✓✓	✓	✓✓✓	✓✓✓	✗	?
CC (> 20 000 habitants)	↻	✓✓✓	✓✓	✓✓✓	✓✓✓	✗	?
Communauté d'Agglomération	↻	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓	✗	?
Communauté Urbaine	↻	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓	✓	✗	?
Métropole	↻	✓✓✓	✓✓✓	✓✓✓	✓	✗	?
Syndicat Mixte de SCOT	✓✓	✗	✓	✗	✓✓	✗	?
Syndicat Mixte de Pays	✓✓	✗	✓	✗	✓✓	✗	?



→ Votre collectivité doit obligatoirement mettre en place cet outil. Finalisez sans tarder l'élaboration et engagez la mise en œuvre ;



✗ L'outil n'est pas ou n'est plus prévu pour votre catégorie de collectivité ;



✓ Cet outil n'est *a priori* pas destiné à être porté par votre collectivité mais AMORCE recommande de vérifier comment vous pourriez y contribuer ;



✓✓ AMORCE recommande à votre collectivité d'examiner cet outil pour évaluer l'opportunité de le mettre en place ou d'y participer ;



✓✓✓ AMORCE recommande à votre collectivité d'envisager la mise en place de cet outil en compléments de votre PCAET ;



? Le manque d'information et de recul sur le fonctionnement du dispositif, son avenir et les critères de sélection des bénéficiaires ne permettent pas de se prononcer à ce stade.

## 5 - Documents, publications et ressources

*Mémento des financements air-énergie-climat 2018*, ENE22, AMORCE 2019

*Où en sont les EPCI dans l'élaboration de leur PCAET pour le 31/12/2018 ?* Enquête. ENP53, AMORCE 2017,

*Check-list préalable au cahier des charges d'une mission d'accompagnement à l'élaboration du PCAET ?* ENP52, AMORCE 2017.

*Guide : Élus, l'essentiel à connaître sur les PCAET*, ADEME 2016

*Guide méthodologique ADEME-MTES 2016 : Comprendre, construire, mettre en œuvre*

*Nouveau référentiel climat air énergie*, ADEME 2018.

*Guide méthodologique Schéma Directeur des Énergies*, ADEME, GRDF (à paraître 2019)

## 6 - Pour aller plus loin...

### CONTACTEZ-NOUS :

Julie PURDUE, [jpurdue@amorce.asso.fr](mailto:jpurdue@amorce.asso.fr) & Baptiste VEZOLE, [bvezole@amorce.asso.fr](mailto:bvezole@amorce.asso.fr)

**PARTICIPEZ AUX ECHANGES DU RESEAU :** Groupes d'échanges d'AMORCE : Planification, Rénovation, Certificats d'économies d'énergie (CEE), Lutte contre la précarité énergétique, Énergies renouvelables et de récupération, Distribution d'énergie, Réseaux de chaleur, etc.

**ADHEREZ AU RESEAU AMORCE :** <http://www.amorce.asso.fr/>